VILLE DU VESINET CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution des articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal du Vésinet se réunira à la Mairie le :

JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017 À 20 HEURES 30

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2017
- Rapports d'activités 2016*:
 - Suez Eau France
 - Les Fils de Madame GERAUD
 - Agence régionale de santé (rapport annuel sur la qualité de l'eau)
 - Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de Saint-Germain-en-Laye
 - Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) de la Boucle
 - Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF)
 - Syndicat intercommunal d'assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS)
 - Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion d'une piscine (SICGP)
 - Syndicat intercommunal pour le développement de la communication (SIDECOM)
 - * Considérant l'importance de leurs volumes, ces rapports sont consultables au Secrétariat général aux jours et heure d'ouverture de la mairie.
- Communications diverses : projet de la place du Marché

Projets de délibérations :

DEVELOPPEMENT COMMERCIAL

1. <u>Délibération n°1256-1</u>: Dérogation au repos dominical des commerces 2018

FINANCES

2. <u>Délibération n°1256-2</u>: Budget Ville 2017 – Décision modificative n°1

3. <u>Délibération n°1256-3</u>: Régularisation de dépenses sur exercices antérieurs –

Autres charges exceptionnelles

4. <u>Délibération n°1256-4</u>: Autorisation d'engager, de liquider et de mandater

certaines dépenses d'investissement en 2018 avant le vote

du Budget Primitif de la Ville

5. <u>Délibération n°1256-5</u>: Autorisation d'engager, de liquider et de mandater

certaines dépenses d'investissement en 2018 avant le vote

du Budget Primitif de l'Assainissement

6. <u>Délibération n°1256-6</u>: Autorisation d'engager, de liquider et de mandater

certaines dépenses d'investissement en 2018 avant le vote

du Budget Primitif du Stationnement

7. <u>Délibération n°1256-7</u>: Autorisation de paiement d'avance pour les subventions

aux organismes divers avant le vote du Budget Primitif

2018 de la Ville

CASGBS

8. <u>Délibération n°1256-8</u>: Révision libre des attributions de compensation 2017

9. <u>Délibération n°1256-9</u>: Transfert des zones d'activités économiques communales

10. <u>Délibération n°1256-10</u>: Restitution des compétences facultatives des anciens

EPCI

11. <u>Délibération n°1256-11</u>: Transfert des personnels des équipements

communautaires restitués aux communes

12. <u>Délibération n°1256-12</u>: Signature du procès-verbal de fin de mise à disposition de

la bibliothèque du Vésinet auprès de la Communauté

d'agglomération

RESSOURCES HUMAINES

13. <u>Délibération n°1256-13</u>: Modification du tableau des emplois

14. <u>Délibération n°1256-14</u>: Ralliement à la procédure de renégociation du contrat

groupe d'assurance statutaire du Centre

interdépartemental de gestion

15. Délibération n°1256-15:

Convention de mise à dispose d'un agent du Centre interdépartemental de gestion pour une mission de conseil en contrats publics

ADMINISTRATION GENERALE

16. <u>Délibération n°1256-16</u>:

Avenant n°1 à la convention entre la Ville du Vésinet et la

Fondation pour Le Vésinet

SCOLAIRE

17. <u>Délibération n°1256-17</u>: Bourses communales – Année 2017/2018

18. <u>Délibération n°1256-18</u>: Répartition des frais d'écolage des écoles publiques

accueillant des enfants de plusieurs communes

PÔLE CVDD

19. <u>Délibération n°1256-19</u>: Avenant n°1 à la convention entre la Ville et France

Habitation relative aux modalités de gestion des fluides pour un immeuble de logements sis 1 rue Henri Dunant

20. <u>Délibération n°1256-20</u>: Construction de 30 studios PLAI (résidence accueil) sur

le lot B de la ZAC Princesse – Convention entre la Ville et France Habitation pour le versement d'une surcharge foncière en contrepartie de la réservation d'un logement

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Questions diverses

Fait à la Mairie, le 8 décembre 2017

Bernard GROUCHKO